



COMITE DEPARTEMENTAL ESCRIME

Atlantiades

Championnat Départemental par équipe

Samedi 15 juin 2019

Salle d'escrime du complexe sportif Mangin Beaulieu

Rue Louis Joxe 44200 Nantes

Organisateur : **CD44**

ARMES	Catégorie	Remarque	Appel	Scratch
Fleuret	M9	Equipe de 2	14 h	14 h 15
	M11	Equipe de 3		
	M13	Equipe de 3		
	M15	Equipe de 2		
Epée	M13	Equipe de 2	15 h 30	15 h 45
	M15	Equipe de 2		
	M17	Equipe de 2		
Sabre	M11	Equipe de 2	15 h 30	15 h 45
	M13	Equipe de 2		
	M15	Equipe de 2		

Engagement en ligne site FFE

Avant mercredi
12 juin 2019
minuit

Formule : selon les effectifs
poule unique – ou - poules puis tableau d'élimination directe

Composition des équipes :
M9 & M11 Clubs différents possible M13 à M17 Equipe de club

Récompenses :
On récompense les équipes de garçons, et mixte H/D dans la même catégorie.
On récompense les équipes constituées uniquement de filles (elles combattent avec les autres équipes)

IMPORTANT = les récompenses du classement général du championnat individuel 2018/2019 seront remises à l'issue de cette journée.

Conditions de participation :

- 1) Porter une cuirasse de protection (cf règlement FFE)
- 2) Port du blason obligatoire
- 3) Avoir 2 armes et 2 fils de corps en état de fonctionnement
- 4) Liste non exhaustive voir règlement FFE

Rappel Règlements

- Toutes les compétitions sont mixtes (homme / dame)
- Interdiction de doubler les armes
- Scratch : 15 minutes après l'appel
- Les compétitions seront maintenues qu'à la condition d'un effectif minimum de 4 tireurs (Même catégorie même arme : exemple = fleuret M9)

Directoire Technique :

Le D.T. sera constitué avant le début de l'épreuve. Il tranchera, sans appel, l'ensemble des cas qui lui seront soumis. Il veillera au bon déroulement des épreuves tant au niveau des compétiteurs que des accompagnateurs.

Arbitrage : Chaque club devra fournir le ou les arbitres, conformément au tableau ci-dessous.

Nombre de tireurs *	1 à 3	4 à 6	7 à 12	13 à 18	Par palier de 6
Arbitres à présenter	0	1 en tout	2 en tout	3 en tout	1 arbitre supplémentaire

* Nombre de tireurs quelque soit l'arme

Participation financière :

- Licenciés CD44 = **5 € par tireur / compétition**
Acquitter par les CLUBS auprès du CD44, sur facture post compétition.

Attention : les licenciés ne seront autorisés à participer à cette compétition que si leur club a acquitté la précédente facture.